

LE COMBAT SYNDICALISTE



OCTOBRE 2018/N°437

2€

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

inspecteurs généraux

PROVISEURS
MINISTRES

MANAGERS

patrons

MINISTRES
RECTEURS

MANAGERS

PATRONS

INSPECTEURS D'ACADÉMIE

TECHNOCRATES



RENTREZ DANS L'TAS!

Dossier Éducation

- L'école centre de tri. De la maternelle à l'université, le tri social selon le gouvernement Macron. P 2 à 3
- La dérive scolaire suit son cours patronal. Le lycée pro au service du bassin d'emploi et du patronat local. P 3 et 4

Ici et maintenant

- La Poste : une sous-traitance bien ficelée. Prêt illicite de main d'œuvre, marchandage : La Poste jugée pour abus de sous-traitance. P 5
- Assurance chômage : le hold up. L'État prend la main sur l'indemnisation du chômage. P 6 à 7
- CSE : autopsie d'une peau de chagrin. P 8 à 9

International

- Nouvelle-Calédonie. ● Allemagne. ● Europe. P 10 à 15

Pêle-mêle P 16 à 18

- Mujeres Libres, l'autonomie féministe (2). Au sein de la CNT espagnole, la volonté d'autonomie de Mujeres Libres ne passe pas...
- On ne veut rien et on l'aura ! La poubelle radioactive de Bure : neuf fois plus dangereuse que Tchernobyl.

Culture

- Zad partout de suite. Éloge des mauvaises herbes ; Aux arbres, dernière sommation ; Résilience T1 & T2.
- Une histoire populaire du football.
- 127 jours en mars, petit abécédaire combatif contre la loi travail et son monde.

ÉLÈVES PRIVÉS D'HEURES



L'école centre de tri

De la maternelle à l'université : le tri social selon le gouvernement Macron.

Maternelle.

Cette année s'ouvre avec des suppressions massives de classes dans les écoles maternelles, particulièrement dans les communes les plus pauvres. Un projet est déjà écrit pour transformer les écoles en jardins d'enfants. Ce qui permettrait au gouvernement de se décharger d'une partie des enseignant-es au profit d'un personnel communal. Les enfants de communes pauvres seraient donc scolarisé.es dans des jardins d'enfants avec très peu moyens humains ou matériels. Les familles aisées pourront toujours choisir le privé, qui naturellement va se développer ! Ce projet annonce la fin d'une école maternelle unique sur tout le territoire.

École élémentaire.

Le gouvernement donne le moins de moyens dans les départements les plus pauvres. Un-e élève de Seine-Saint-Denis coûte moitié moins cher à l'État qu'un-e élève parisien-ne ! Et sur l'ensemble de sa scolarité, un enfant du 93 perd une année scolaire d'enseignement à cause du non remplacement des enseignant-es absent-es. Les classes restent trop chargées en nombre et les difficultés sociales génèrent souvent des difficultés scolaires mais tous les dispositifs d'aide ont presque disparu. La nouvelle politique éducative ignore complètement cette partie de la population.

Collège.

Les collèves subissent actuellement

une baisse des dotations horaires alors que dans les académies les plus fragiles les élèves accumulent les difficultés. Ces heures en moins chaque année obligent à supprimer des dispositifs en effectifs réduits, les seuls permettant réellement de s'occuper des élèves les plus en difficulté. Les enseignant-es s'épuisent à lutter pour maintenir une qualité d'enseignement avec toujours moins de moyens, moins de rémunérations diverses (IMP) et avec des classes de plus en plus chargées, dépassant maintenant le seuil de 24 élèves en REP. Au collège, ce tri social se manifeste clairement. L'orientation des élèves est révélatrice : dans les banlieues pauvres une majorité d'élèves est dirigée vers des circuits courts et des bacs pro. Le lycée général n'est accessible qu'à un petit nombre.

Lycée.

Le lycée s'insère grâce aux réformes du bac et de l'admission à l'université dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « continuum bac -3 / bac +3 », expression très significative : l'orientation prend sur les temps d'apprentissage de la même façon que l'évaluation par la mise en place du contrôle continu qui doit remplacer une partie des épreuves nationales du bac. Il s'agit de soumettre et d'obséder les élèves à une sélection devenue plus difficile pour entrer à la fac. Les critères opaques de cette sélection masquent surtout la très grande inégalité entre les lycées de banlieue où très peu d'élèves seront admis dans les filières de leur choix, et

les lycées accueillant une population plus favorisée. Début juillet, plus de la moitié des bachelier-s toutes catégories confondues n'avaient encore reçu que des réponses négatives des universités demandées, avec une très nette différence selon leur établissement d'origine. À l'angoisse générée par cette situation, le secteur privé propose des réponses à ceux qui en ont les moyens. Les élèves issus de filières technologiques sont les grand-es perdant-es de ce système de plus en plus ouvertement sélectif : relégués en fin de seconde dans des voies rarement choisies, ils et elles savent qu'il n'y aura plus guère de chances de poursuivre des études universitaires. Et les inégalités s'accroissent, l'individualisation des enseignements n'ayant jamais été accompagnée de moyens : les classes de lycée entassent généralement 35 élèves alors que les neurosciences tant vantées par l'entourage de Jean-Michel Blanquer incitent à tenir compte des difficultés d'apprentissage de chacun. Les profs sont soumis-es à une hiérarchisation croissante dans leurs établissements et à des injonctions contradictoires : la réussite de chacun-e et l'échec pro-

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

grammé de la plupart, tout en disposant de faibles marges de liberté et de moyens dérisoires.

Lycée pro.

Le 28 mai le ministre Blanquer annonce la réforme qui finalise le schéma global du tri social. Les élèves vont devoir subir une baisse des enseignements généraux, au profit de formation au service des patrons. Le lycée va inculquer le culte de l'entreprise, faire le panégyrique de l'auto-entreprise en préparant les futurs travailleur-euses à un maximum de précarité. La baisse importante du volume horaire des enseignements généraux constituera un barrage sélectif à l'entrée à l'université. La création des bassins d'emploi augmentera les inégalités territoriales, le développement massif des apprentissages se fera au détriment des élèves et du personnel.

L'ensemble du parcours scolaire réservé aux élèves de la classe popu-

laire révèle clairement le mépris de ce gouvernement qui met tout en œuvre pour maintenir de la chair à patron soumise et précaire.

La CNT a un autre projet pour l'école, une école dans laquelle les apprentissages peuvent s'effectuer avec de l'entraide et de la coopération. La curiosité et la motivation deviennent les moteurs pour construire des savoirs et des savoir-faire. Les outils de la pensée sont des connaissances et les élèves doivent construire les liens pour qu'elles prennent sens. La CNT veut une école qui vise à donner à chaque personne un véritable accès au savoir, elle vise à participer à la construction d'adultes responsables, actif-ves et non soumi-ses, des jeunes et des adultes capables de penser par eux-mêmes en ayant le droit de choisir leur vie. Une école qui soit le lieu de l'émancipation ! ●

CNT-STE 94

La dérive scolaire suit son cours patronal

Le lycée pro au service du bassin d'emploi et du patronat local.

La dernière réforme en cours accentue le culte de l'entreprise, des élèves auto-entrepreneur-ses, avec toujours plus de précarité, transmutant le lycée pro en une « entreprise » qui vendra ces formations dictées par les entreprises, accroissant les inégalités territoriales, développant massivement l'apprentissage au détriment des élèves eux-mêmes et des personnels. La flexibilité des parcours se fait aussi aux dépens de la pédagogie et des élèves, avec une réduction violente des enseignements généraux.

Le ministère veut soumettre l'école aux désirs du patronat, renforçant la création de filières en fonction du bassin local d'embauche, principe défini avec la réforme du lycée des

métiers. Naître, grandir, étudier pour travailler au même endroit, prédestiné aux patrons du cru, maîtres de leur fief économique, social et donc scolaire ! Le contenu des formations a été revu dès l'été 2018 pour « mieux répondre aux attentes des employeurs ». Chambres des métiers, CCI dicteront les filières en demande d'apprenti-es, les régions remodelant les cartes des formations avant juin 2019.

■ Prof flexibles, lycée proactif

Enseignant-es, nous sommes des pédagogues dédié-es à une jeunesse souvent en conflit avec l'école, en difficultés scolaires. Les classes de CAP accueillent aussi des élèves relevant de l'enseignement spécialisé

Des heures de cours en moins

La réforme envisagée par le ministère veut redéfinir les volumes horaires des différentes matières. Avec deux pseudo-innovations mises en avant.

1/ Création d'enseignements en co-intervention: enseignements pro+français et enseignements pro+maths. Soit 128h pour les trois ans de bac pro. Une avancée ? Bel enfumage : Aucune formation n'existe pour la mise en place de co-interventions qui seraient dotées d'heures en plus alors que, faute de moyens, il est actuellement impossible de dédoubler des classes pour mettre en place les 152h d'enseignement général lié à la spécialité (EGLS), les rectorats n'accordant pas les heures nécessaires (et dues !) pour ces dédoublements.

2 / Les heures de consolidation et d'accompagnement passent de 210 à 294h sur les trois ans. L'arnaque se situe au niveau des contenus. On nous demande, en plus de ce que l'on fait déjà, de travailler à l'insertion professionnelle et à l'orientation. Si les Copsy (Conseiller-es d'orientation psychologues) disparaissent, leurs missions indispensables seraient assurées par des enseignant-es, non formé-es. Dans les nouvelles grilles horaires des bacs pro, l'EGLS disparaîtrait, comme les cours de prévention-santé-environnement (PSE) et l'éco-gestion. Idem pour les cours de PSE en CAP. À moins que ces enseignements ne soient intégrés aux enseignements professionnels qui seraient donc réduits d'autant. Le nombre d'heures de cours est globalement réduit. Ainsi, les bacs pro-industriels perdent 380h sur trois ans et les bacs tertiaires 296h. Les volumes complémentaires qui devaient permettre des dédoublements disparaissent totalement. Les CAP perdent de 45h à 177h selon le nombre initial de semaines de stage. ●

Fédé Education

(Segpa, Ulis). Il paraît illusoire de rendre les enseignant-es capables de répondre aux besoins complexes des élèves tout en s'investissant dans des formations pour adultes. Le lycée pro qui se dessine correspond à un super centre de formation, polyvalent, flexible, mais inefficace. Une menace pour le statut et les emplois du temps des enseignant-es qui devront jongler avec des élèves en formation initiale, formation pour adulte type Greta, des apprenti-es, des modules de formation à destination de chômeurs-euses.

L'apprentissage, depuis plus de dix ans, c'est le remède miracle prôné par les différents ministères. Les apprenti-es étant supposé-es accéder aux mêmes connaissances avec beaucoup moins de cours, il faut de bonnes qualités d'organisation. Avoir un employeur.se détermine l'entrée en formation des apprenti-es. Les placer sous cette influence unique peut dévoyer les formations, voire exposer à des violences. Sans ignorer les apprentissages qui se déroulent bien et qui épanouissent, le monde du travail étant un monde



d'inégalités et de subordinations, les apprenti-es, isolé-es, y sont particulièrement exposé-es. L'apprentissage se situant principalement en entreprise, les enseignant-es ne peuvent pas aujourd'hui garantir un suivi et une protection de qualité.

■ Adaptable, dès la formation

Hors de question d'aider à mettre en place des formations en apprentissage dans tous les lycées pro pour un ministère et des objectifs capitalistes qui réclament une main d'œuvre bon marché, sans aucun souci pour les élèves, en simple phase préparatoire à l'exploitation. Le projet évoque aussi la possibilité pour des élèves de passer du statut d'élève à celui d'apprenti-es en cours de formation. Une flexibilité contredite par les réalités d'un établissement scolaire, ses contraintes de places, d'effectifs, d'emplois du

temps. Le ministère ose imaginer des classes de CAP avec des parcours mixtes scolaire/apprentissage. Du délire pour les enseignant-es qui programment et préparent les cours. La flexibilité n'a pas de limite pour Blanquer qui imagine même des parcours de CAP en un, deux ou trois ans selon les besoins.

Développer l'apprentissage en lycée pro aura des conséquences lourdes pour les personnels. Les apprenti-es n'ont que cinq semaines de congés payés, les centres de formations doivent être ouverts quand les élèves sont en entreprise. Pour Blanquer la durée des vacances scolaires n'est pas tabou. On exigera donc des lycées pro nouvelle génération d'ouvrir beaucoup plus de jours par an. C'est déjà le cas pour le lycée pro agricole accueillant des formations pour adultes du Greta. ●

Fédé Education

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001
Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !

« Campus d'excellence », miroir aux alouettes

Nom ronflant pour soumettre un peu plus les formations au capitalisme.

Les campus auront pour vocation d'accueillir à la fois élèves en formation initiale, apprenti-es, salarié-es en formation continue, chômeur-euses. Ils devront regrouper des infrastructures sportives et culturelles, un internat, des établissements du secondaire comme du supérieur, des organismes de formations (privés, va sans dire), des plateaux techniques, des entreprises, s'appuyant sur un secteur d'activité défini. De quoi accentuer les inégalités territoriales privilégiant les régions plus riches, dotées de secteurs économiques variés, dynamiques. Toutes les régions n'ont pas les mêmes moyens pour financer ces projets énormes. Les 50 millions prévus par l'État ne suffiront pas. Le ministère souhaite trois campus par région. Une forme d'élitisme, la création de ces pôles « d'excellence » se fera au détriment des lycées pro. Les partenariats public/privé semblent être à la base de ces projets. Pour le financement, les choix de formations, les orientations pédagogiques. L'école asservie à l'entreprise ! ●

Fédé Education



La Poste : une sous-traitance bien ficelée

Prêt illicite de main d'œuvre, marchandage : La Poste jugée pour abus de sous-traitance.

Sous-traités, sous payés, sous pression. Une histoire de gros sous. L'entreprise La Poste traînée devant les juges pour infractions au code du travail après le décès d'un livreur sous-traitant employé dans des conditions illicites par DNC Transport. Le 15 décembre 2012, Seydou Bagaga, 34 ans, se noie dans la Seine à Boulogne-Billancourt, en voulant récupérer un colis tombé à l'eau en livrant une péniche, et ne pas perdre son job. Entre 6h et 9h30 au centre postal d'Issy-les-Moulineaux, il a préparé les 154 paquets du jour et le parcours des livraisons pour effectuer en binôme une longue tournée en camionnette à Boulogne-Billancourt. Il travaillait parfois jusqu'à 19 heures, dans l'espoir d'être titularisé. L'enquête judiciaire révèle que depuis 15 jours, il était encore « en formation » au sein de DNC Transport, sans contrat de travail ni salaire. Sa déclaration unique à l'embauche (DUE) n'a été effectuée que postérieurement à l'accident, par un cadre de La Poste. Ces livreurs ne recevaient pas de formation de La Poste, mais travaillaient sur les centres postaux, moyennant un contrôle sommaire du permis de conduire et d'une pièce d'identité. D'après l'enquête de l'Inspection du travail, DNC Transport, qui ne travaillait que pour Coliposte, filiale directe de La Poste, n'équipait ses salarié-es que d'une camionnette et de chaussures de sécurité, tout le reste (terminal, avis de passage, clé, badge et gilet La Poste) étant fourni par La Poste qui faisait acte d'autorité, recrutant, gérant au quotidien

cette main-d'œuvre, la sanctionnant jusqu'au licenciement. Ces salarié-es étant complètement intégrés à la collectivité de travail La Poste.

■ Lien de dépendance

Pour les nombreuses boîtes sous-traitantes, La Poste était soit l'unique client (DNC Transport, Soutra Express), soit le client majoritaire pesant jusqu'à 80 % du chiffre d'affaires (ZMS Transport, Epsilon Course, ABG Transport). L'Inspection du travail retient aussi le caractère « déséquilibré » des contrats de sous-traitance et la « distorsion » des statuts entre salarié-es La Poste et les sous-traitants, représentant jusqu'à 80 %, voire 100% des effectifs, sans bénéficier ni de formation ni des mêmes droits.

D'abord mis en examen pour homicide involontaire, le gérant de DNC a bénéficié d'un non lieu à ce titre, la justice voyant pas de « lien de causalité » entre son « comportement fautif » de patron et la mort du livreur.

La Poste, un de ses cadres et l'ex-gérant de DNC Transport doivent répondre des infractions de « prêt de main d'œuvre à but lucratif par personne morale hors du cadre légal du travail temporaire » et de « fourniture illégale de main d'œuvre à but lucratif par personne morale (marchandage) ». Une première pour La Poste...

■ Rattrapage forcé

L'ordonnance évoque un large système organisé : « Loin de ne représenter qu'une défaillance ponctuelle propre

au site d'Issy-les-Moulineaux, la problématique de la gestion des sociétés sous-traitantes dans le secteur de la livraison de colis était bien plus large, démontrant l'existence d'un encadrement réel et effectif des personnels des sociétés sous-traitantes censées n'agir que comme des prestataires », écrit le juge notant que la « situation laisse présumer le maintien d'un encadrement réel et effectif des personnels des sociétés sous-traitantes par les cadres de La Poste ». D'autant qu'après le décès de Seydou Bagaga, et surtout des enquêtes, policière et administrative, La Poste, le donneur d'ordre, a dû mettre un peu d'ordre, « en témoigne un courriel interne visant à séparer les « activités MP » (moyens propres) et « STT » (sous-traitants), et à limiter la sous-traitance à 70 % » note le juge. ●

CNT-PTT du Rhône & rédac CS

Patrons, au gnouf !

Pour le Code du travail, il y a « prêt de main-d'œuvre illicite » quand une boîte emploie un sous-traitant là où un-e salarié-e classique, en CDI, CDD ou même en intérim, aurait tout aussi bien pu être embauché-e. Le « marchandage » désigne une situation où un-e salarié-e subit un préjudice du fait de son travail (par exemple lorsqu'il est maintenu en dehors de l'entreprise pour l'empêcher de bénéficier des conditions offertes par un grand groupe, ou des conventions collectives favorables d'un secteur de travail). Infractions passibles de 30 000 à 150 000 euros d'amende et de deux à dix ans de prison ferme, selon les facteurs aggravants (salarié-e vulnérable, plusieurs salarié-es concernés en même temps, action patronale en bande organisée...). Le jugement peut aussi inclure une interdiction d'activité de sous-traitant pour le gérant.





Assurance chômage : le hold up

L'État prend la main sur l'indemnisation du chômage.

Les droits à indemnisation sont actuellement définis par la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017. Ils s'appliquent aux salarié.es involontairement privé.es d'emploi dont la date de fin de contrat est intervenue à compter du 1er octobre 2017.

Depuis l'après-guerre, l'assurance chômage était fondée sur deux principes, une assurance collective, et un salaire socialisé. Un système financé par des cotisations sur nos salaires. L'équilibre financier de la caisse d'assurance chômage, l'Unedic, cogérée par le patronat et les grandes confédérations syndicales est menacé par la croissance du nombre d'indemnifiables qui exige, en toute logique, une augmentation des cotisations chômage à la hauteur du risque réel.

86% des embauches se font en contrats courts (CDD, contrats aidés...). La majeure partie des salarié.es ne reste pas plus de deux ans chez le même employeur. Les patrons nous imposent l'hyper-flexibilité, la précarité, la discontinuité... c'est à eux de financer le risque chômage et tous les risques liés à nos contrats de travail. Il s'agit de défendre une assurance chômage juste, pour toutes et tous, qui ne laisse personne sans salaire ni allocation : un jour travaillé doit être payé et bien payé, un jour chôme doit être indemnisé.

Les conditions des « négociations » de la convention d'assurance chômage sont scandaleuses. En amont de chaque négo entre syndicats et patronat sur les règles de l'assurance chômage, le gouvernement fixe le cadrage budgétaire et politique. Au-

tour de table, personne ne défend l'intérêt des chômeur-euses. Le patronat y est tout puissant : tout se passe au siège parisien du Medef et seules ses propositions sont discutées. En fait de négociations, ce ne sont qu'interruptions interminables de séances permettant conciliabules de couloirs et arrangements bilatéraux en coulisses.

À chaque négo, les droits des chômeur-euses sont un peu plus restreints. En attaquant les régimes d'indemnisations spécifiques aux métiers de l'interim et du spectacle (annexes 4, 8 et 10), métiers par nature discontinus et précaires, patronat et grandes confédérations syndicales, attaquent tout simplement l'existence d'un régime de protection sociale fondé sur la solidarité et la mutualisation. Le modèle d'indemnisation des intermittent-es, qui s'avère, contre toute communication partisane, un excellent système ni plus ni moins déficitaire que les autres régimes, pourrait servir de modèle à l'accompagnement social des mutations du monde du travail. C'est cela que le patronat craint et attaque !

D'un commun accord, le patronat et les grandes confédérations syndicales ont choisi de confier à l'État le soin d'assurer un revenu minimal et une protection au rabais à celles et eux dont le travail ne veut plus. Ainsi est né, parallèlement au système d'assurance collective, un système financé par l'impôt (ASS, RSA et autres minima sociaux), que nos bureaucrates ont en toute bonne conscience baptisé « solida-

rité » quand il ne s'agit en fait que d'une forme de charité publique formalisée, intervenant dans les strictes limites imposées par la nécessité du maintien de la paix sociale. Dans un pays où l'État est traditionnellement légitimé à intervenir pour garantir une certaine cohésion entre les classes, on ne s'étonne donc pas que les gouvernements successifs affichent « la lutte contre le chômage » comme une priorité. Ce discours leur permet surtout de contribuer à la baisse des salaires et à faire avancer la précarité en introduisant, à destination des chômeur-euses de longue durée, de multiples sous-statuts de salarié-es. Autrement dit, pas question de faire quoi que ce soit qui puisse remettre en cause l'utilité du chômage pour les détenteurs du capital. Étant donné l'importance de l'enjeu, on comprend bien que seul un rapport de forces impressionnant pourrait contraindre le gouvernement à un recul dans ce domaine.

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 1er août 2018 change le financement de l'assurance chômage. Les salarié-es ne se voient plus prélever aucune cotisation chômage sur leur salaire. Ce sont tous les Français qui contribuent à financer les allocations chômage, via un impôt - la CSG - directement versé à l'État qui en dispose à sa guise. C'est l'État qui décide quelle part de son budget doit être affectée au financement de l'assurance chômage. Sans aucune garantie qu'à terme, le montant des allocations chômage ne baisse pas drastiquement, puisque les salarié-es



n'y contribuent plus directement... L'assistance par l'État s'opposant à la solidarité par la cotisation salariale, on aboutit au constat largement partagé que la réglementation de l'Unedic est une usine à gaz. Comprendre la logique des règles d'indemnisation permet de démystifier le pouvoir des institutions de gestion de la précarité et de commencer à être moins désemparé face à l'administration. Pour tenter d'y

parvenir, nous avons découpé ces règles en une quarantaine d'articles regroupés sous le titre Chapitre II Droits à indemnisation*. Ces règles évoluant régulièrement, un certain nombre d'éléments sont réactualisés au cours du temps. ●

UL Chelles et Marne-la-Vallée

* www.cnt-f.org/chapitre-II-droits-a-indemnisation-table-des-matieres.html

Un besoin de solidarité et d'unité

À Metz une soirée de solidarité avec les postier-es et les étudiant-es.



photo Mazou

Le 8 septembre à Metz, le Front Social 57 a organisé une soirée de soutien aux luttes en cours, place des Charrons (où la CNT Moselle organisait ses événements quand elle y avait encore son local), organisé par les syndicats CNT SEST Lorraine, CGT Educ Action 57, Sud Santé Social 57, UNL 57 et le collectif étudiant-es Metz en Lutte.

Cette soirée de soutien a récolté 500 euros (une fois remboursés les frais engagés) reversés en intégralité aux postier-es des Hauts-de-Seine en grève depuis le 26 mars et aux étudiant-es de Nancy inculpé-es suite au blocage de leur fac au printemps dernier. Un groupe de Nancéien-nes a évoqué l'actu de la répression du

mouvement étudiant. Un débat a abordé la stratégie pour faire reculer Macron et le patronat, le groupe Femmes de Sud Santé Social 57 intervenant sur des luttes féministes avec un quizz sur les inégalités actuelles.

Bar, barbecue, falafels et gâteaux vegans ont égayé la soirée le tout accompagné par des musicien-nes et chanteur-euses avec qui le public a repris des chants de la Commune, Bella Ciao et autres titres révolutionnaires. Une soirée de solidarité qui n'est certes qu'une goutte d'eau dans l'océan des luttes mais qui restera toujours un plaisir à vivre. ●

SEST Lorraine

Informations pratiques SMIC

Le nouveau montant du Smic brut horaire sera donc porté à 9,88 euros au 1er janvier 2018 soit 1 498,47 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

(Source : www.service-public.fr).

Logement

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements vides ou meublés. Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires.

Au 4e trimestre 2017, l'indice de référence des loyers IRL est 126,82.

(Source : www.service-public.fr).

Fonction publique

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé le 30 juin 2017 qu'il n'y aurait pas de nouvelle hausse du point d'indice des fonctionnaires. Celui-ci devrait donc rester le même en 2018.

(Source: <http://droit-finances.commentcamarche.net>).

Point d'indice

La valeur du point d'indice s'élève à 4,69 euros depuis le 1er février 2017. Valeur de l'indice 100 (montants annualisés) est de 5 623,23 euros.

(Source : <https://www.foncion-publique.gouv.fr>).

À compter du 1er juillet 2016, la rémunération brute afférente à l'indice minimum garanti de rémunération (indice brut 296 - indice majoré 309) s'élève à 1 439,34 euros.

(Source : <http://www.cdg50.fr>)

Indemnité de résidence

L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement brut. Elle ne peut pas être inférieure à celle correspondant à l'indice majoré 313. Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, l'indemnité de résidence est calculée dans les mêmes conditions que ceux à temps complet, puis proratisée au temps de travail effectif.

(Source : <https://www.service-public.fr>).

- **zone 1 :**
indemnité égale à 3 % du salaire brut (minimum 43,48 euros)

- **zone 2 :**
1% du salaire brut (minimum 14,49 euros)

- **zone 3 :**
aucune prime

Informations collectées par ETPRECI-75

CSE : autopsie d'une peau de chagrin

En fusionnant les IRP, le comité social et économique a fondu le rôle des élu.es.

DP, CE, CHSCT, c'est fini. La loi a fusionné les instances du personnel. Le tout-en-un s'appelle CSE, Comité social et économique

Un-e délégué-es pour une entreprise de 11 à 49 salarié-es, rien de changé. Deux délégué-es de 25 à 49 avec chacun-e 10h de délégation par mois. Au-dessus de 50 salarié-es, une première tranche de 50 à 299 salarié-es, une autre pour les boîtes 300 salarié-es et plus. Et la répartition du nombre d'élu-es et d'heures de délégation se complique.

■ Moins d'élu-es, moins d'heures

Deux exemples :

- Une entreprise de cent salarié-es pouvait avoir 4 DP (15h de délégation mensuelles chacun-e), 5 élu-es CE (20 h chacun-e), 3 représentant-es au CHSCT (5 h chacun-e). Soit 12 représentant-es du personnel dotés de 175 h de délégation par mois. Le CSE n'en garde que 6 (21 h de délégation chacun-e), soit 126 heures mensuelles. Résultat, une perte de 49 h de délégation mensuelle et de 6 représentant-es.

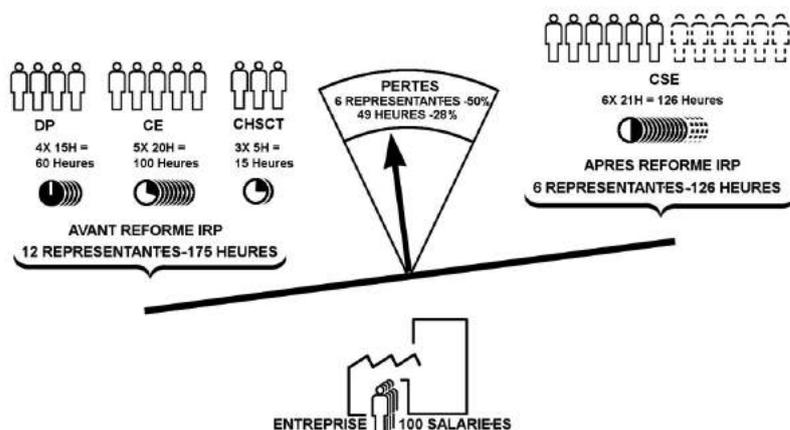
- Une boîte de mille salarié-es pouvait disposer de 10 DP (15h de délégation chacun-e), 8 élu-es au CE (20h par mois) et 8 représentant-es au CHSCT (15h par mois chacun-e). Soit 26 élu-es du personnel totalisant 430h de délégation mensuelle. Avec le CSE, n'en reste que 17 disposant de 24h de délégation chacun, soit 408h. Résultat : une perte de 22 h de délégation mensuelles et de 9 représentant-es.

■ La poudre aux yeux des heures de délégation

Le nombre d'élu-es diminue forte-

ment, les heures de délégation relativement moins.

Habile manœuvre : si les 3 IRP avaient des missions très différentes et précises, le CSE dote chaque élu-e du même nombre d'heures, sans préciser leur répartition, encore moins dans les commissions, obligatoires seulement dans les boîtes de 300 salarié-es et plus. A moins de 300 salarié-es, ce sera la bonne volonté du



patron (ou au rapport de force).

Selon l'exemple de l'entreprise de 1000 salarié-es, sans rapport de force, trop souvent le cas, le patron pourra choisir de répartir trois élu-es dans chaque commission (marchés; égalité professionnelle; logement; formation) et deux dans la commission santé sécurité, l'ersatz de CHSCT. Deux élu-es pour toutes les missions, prévention, enquête, protection, respect des droits et de la santé des salarié-es, auparavant assurées par les CHSCT (avec 8 élu-es et 120 h par mois). Le CSE réduit à deux élu-es ne disposant que de 48h par mois !

■ Élu-es consultatifs

Pour la commission santé sécurité conditions de travail, le document CSE a supprimé les droit pour l'élu-e de :

- Circuler librement dans et hors de l'entreprise pendant ses heures de délégation et en dehors de ses heures de travail.

- Alerter l'employeur en cas d'atteinte injustifiée aux droits ou à la santé du personnel, ou aux libertés individuelles.

- Accompagner l'inspecteur du travail dans l'entreprise en cas de visite suite à une plainte sur la non application du droit du travail.

- Accompagner, s'il le souhaite, l'inspecteur du travail lors de ses visites dans l'entreprise.

- Analyser les conditions de travail, ou l'exposition des salarié-es à la pénibilité

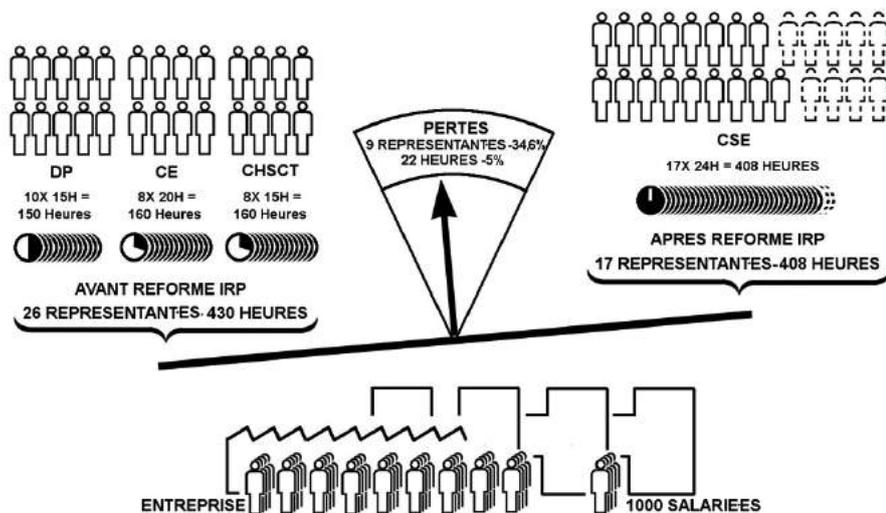
- Participer à la prévention des risques professionnels et proposer des mesures d'amélioration

- Vérifier le respect

par l'employeur de ses obligations et le respect des mesures de prévention préconisées

- Enquêter en cas de danger grave et imminent ou sur les circonstances et les causes des accidents du travail.

Réduits à un rôle de consultants, les élu-es des CSE ne sont plus un contre-pouvoir, juste informé-es et consulté-es, entre autres sur les restructurations et compressions d'effectifs. Fini le « plan social » qui avait déjà remplacé la « nécessité de licencier », place à l'« adaptation du volume des effectifs » (pour sauver des emplois, bien sûr...). Les élu-es CSE n'auront qu'un avis consultatif, mais surtout pas enquêter sur les conditions d'emploi, de travail, la durée du travail, la formation. Pas plus sur la politique sociale de l'entreprise ou les moyens de contrôle de l'activité des salarié-es.



■ CHSc'était

La soi-disant simplification de la représentation du personnel en fusionnant les IRP dans le CSE fait bel et bien disparaître le CHSCT, bête noire du MEDEF, depuis leur création.

Capables de bloquer la production, ces CHSCT étaient devenus trop puissants dans les boîtes, parfois plus que les syndicats. Ils empêchaient, ou restreignaient le management, les augmentations de productivité et donc les dividendes pour leurs actionnaires. Les enquêtes sur les accidents du travail et l'accompagnement des victimes dans leurs démarches, empêchaient

les entreprises de dissimuler les accidents du travail.

Quand les risques psycho sociaux augmentent (suicides, épuisement physique et psychologique, accidents du travail, burn-out), le patronat obtient le CSE. Il ne voit les travailleur-euses que comme des outils, en nombre illimité, qu'on peut casser et remplacer à l'infini.

■ Combattre la mise en place des CSE ?

Les manifs, même rassemblant un très grand nombre de participant-es, ont montré ces derniers temps leur inefficacité. Elles peuvent redevenir utiles quand les patrons informent le pouvoir que la grogne monte

dans les entreprises et que les salarié-es commencent à écouter les militants syndicaux, lire les tracts, discuter lors des pauses, à la sortie de l'entreprise.

Elles deviennent efficaces quand les salarié-es stoppent la production, occupent les entreprises, appellent et travaillent à la convergence des luttes, déclenchent la grève générale illimitée. Là, le pouvoir n'a d'autre choix que de céder ou d'utiliser la force, avec les risques que cela comporte.

Très clairement, l'impéritie et/ou le refus des centrales syndicales reconnues par le pouvoir, de déclencher la grève générale lors du conflit contre les réformes dites de « la loi travail » a empêché d'aller jusqu'au bout de ce combat.

Arrêtons ce recul quasi continu des droits des travailleurs-euses depuis 40 ans. Celles et ceux qui produisent les richesses et les services peuvent s'organiser dans leurs entreprises, par eux-mêmes, sans personne extérieure pour leur dire ce qui doit être fait, et dans quelle direction le faire. Pas besoin de guide suprême pour prendre sa vie en main. Commençons par l'autogestion de la lutte. ●

Yves, Etpreci 75

Pour un local rouge & noir à Toulouse

Appel à soutien financier pour un local unitaire, révolutionnaire et antifa à Toulouse!



Face aux actuelles attaques capitalistes et gouvernementales sans précédent, nous devons plus que jamais nous organiser de manière efficace. À Toulouse nous manquons cruellement d'un lieu antifasciste et libertaire. Sans local, nous sommes souvent contraintes de brider nos activités et notre visibilité locale.

Pour combler ce manque AL, la CGA, la CNT et l'UAT, Union antifasciste toulousaine ont initié un projet de local commun, outil au service des luttes, espace ouvert de rencontre, de solidarité, lieu d'organisation pour la lutte sociale et la révolution, que nous comptons ouvrir

avant fin 2018. Débats, soirées, projections, bibliothèque, permanences en perspective.

Nos finances n'étant pas celles des macronistes, nous avons besoin de soutien financière pour lancer le projet. Nous lançons donc une campagne de financement participatif (www.lepotcommun.fr/pot/w9n5az5v) auprès de celles et ceux qui luttent contre le fascisme, le capitalisme et toutes les oppressions. ●

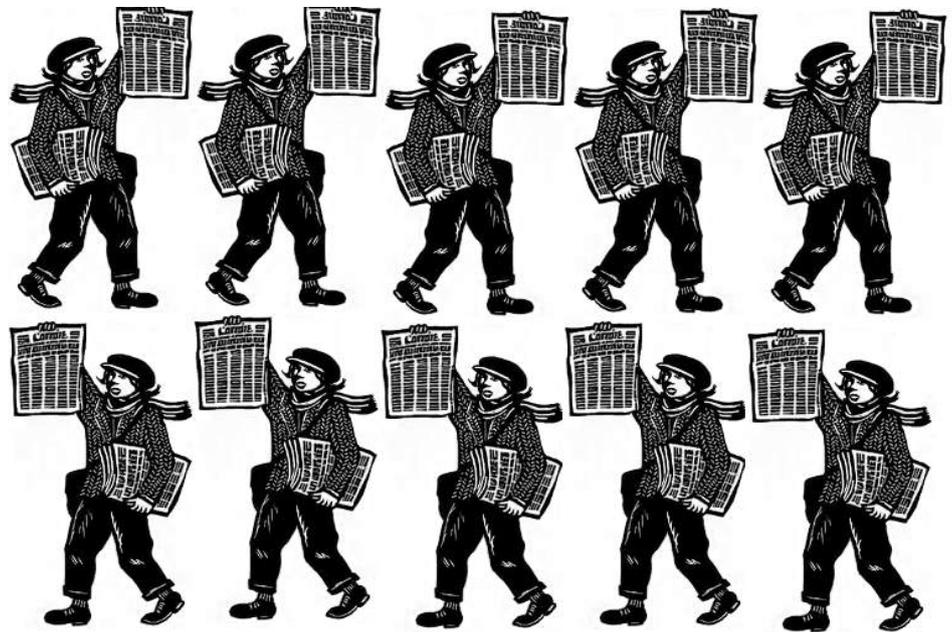
CNT 31

Il est préférable de faire un virement direct sur le compte bancaire :

IBAN : FR66 3000 2040 3900 0011 7110 291
BIC : CRLYFRPP

Emparez-vous du Combatsyndicaliste

Lisez,



écrivez,



diffusez !



Nouvelle-Calédonie



L'USTKE appelle à la non-participation au référendum sur l'indépendance

«**L**a décision était attendue par tout le pays», a souligné le président de l'Union syndicale des travailleurs kanaks et exploités (USTKE), André Forest, réélu à la tête de la confédération syndicale. Tenu les 7-8-9 septembre à Nouméa, au centre Culturel Ko We Kara, le XVIe Congrès de la première confédération syndicale indépendantiste de Nouvelle Calédonie a décidé d'appeler à la non-participation au ré-

férendum d'autodétermination sur l'indépendance, qui aura lieu le 4 novembre prochain (1). Environ 400 personnes dont 250 délégués ont largement évoqué cette question, au centre des jours de débat et ont tranché nettement en faveur de la motion de non-participation. Une position également prise en juillet dernier par le Parti travailliste (PT), l'émanation politique créée par l'USTKE en 2007.

La décision était attendue, mais peu surprenante. Deuxième syndicat le plus représentatif derrière l'USOENC, l'USTKE est en effet historiquement liée à l'indépendance de la Kanaky, comme la nomment les indépendantistes, depuis sa fondation le 5 décembre 1981, à la cantine des docks du Port autonome de Nouméa. L'USTKE avait déjà pris position en 1998 contre les ac-



cords de Nouméa, qui revenaient sur ceux de Matignon-Oudinot, (1988). Ces derniers prévoyaient la tenue du référendum de 2018 sur la base du corps électoral gelé en 1988. À cette époque, les kanaks étaient majoritaires, en termes démographiques. Ce n'est plus le cas aujourd'hui (40% des 267 000 habitants).

Signés par le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS), le 5 mai 1998, les accords de Nouméa ont transféré de nombreuses compétences vers les institutions de Nouvelle Calédonie, à l'exception des compétences dites

régaliennes, celles de la défense, de la sécurité, des affaires étrangères, de la justice et de la monnaie.

Louis Kotra Uregei, président du collège honoraire de l'USTKE mais aussi du Parti travailliste, a expliqué la position du syndicat : les conditions d'un scrutin sincère n'étaient pas réunies, notamment en raison de « la fraude électorale », et de la non-inscription de milliers de kanaks sur les listes électorales pour le référendum.

En outre, les congressistes n'ont cessé de rappeler notamment dans les rapports établis par les fédérations (2), les résultats largement insuffisants des accords de Nouméa, en matière d'emploi local et de rééquilibrage. Les kanaks demeurent plus sévèrement touchés par le chômage que les autres populations, et peinent toujours à accéder à des postes de cadres ou à responsabilité. Sans compter une grande misère sociale, malheureu-

sément traduite par une statistique : 93% des détenus en Nouvelle Calédonie sont des kanaks.

Si l'USTKE a donc refusé de participer au processus, contrairement à d'autres organisations indépendantistes, comme l'Union Calédonienne (UC), le Parti de libération kanak (Palika), qui appellent à voter Oui, les dernières estimations ne sont guère optimistes pour le camp des indépendantistes : deux sondages publiés début septembre annoncent une nette défaite du Oui, dans l'archipel (3).

Les débats ont été suivis par les délégués internationaux intervenus lors de la soirée consacrée à la solidarité internationale, le 8 septembre : la CNT, le Syndicat des travailleurs corses (STC), la CGT, Solidaires, et la confédération polynésienne O Oe to Oe Rima se sont ainsi exprimés devant les adhérents de l'USTKE. ●

Le Groupe Océanie

(1) Le 4 novembre, les citoyens néo-calédoniens et les résidents du territoire seront appelés à se prononcer par oui ou par non à la question: «Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante?»

(2) L'USTKE revendique environ 4 800 membres, répartis dans 11 fédérations : BTP, Mine Carrières et métallurgie, Commerce et services, Energie, Industrie, Ports et Docks, Enseignement, Fonction publique, Banques, Transport-hôtellerie et restauration, presse et audiovisuel (FPIPA).

(3) En cas de défaite du oui, deux autres référendums sont possibles, en 2020 et 2022.



Europe



Amazon, zone de résistance

Les salarié-es des plate-formes de logistique colis s'organisent.

Réflexion sur le « modèle » Amazon à l'occasion de l'appel des camarades espagnols pour une grève générale européenne le 16 juillet dernier.

Travaille dur, amuse-toi, fait l'histoire... La devise de la firme Amazon, « *Work hard, have fun, make history* », mêle l'ordre explicite et un enfumage de plaisir et de contribution à l'Histoire (rien que ça) destiné à faire supporter la surexploitation. Ce 18 juillet, c'était « Prime Day », une opération de promo et de prix soldés visant les abonnés premium. Ce jour-là, le sens de l'histoire et de l'amusement a consisté à faire grève dans ces plate-formes en Allemagne, Espagne, Pologne.

En Pologne, ils utilisent une loi antigreve stricte pour imposer des salaires misérables. L'Allemagne continue à se battre pour une convention collective garantissant les droits de tous et toutes, quel que soit leur centre. En France, les mesures très sévères pour contrôler le temps et la productivité continuent. En Espagne, après l'expiration de la convention collective précédente, les conditions de travail ont été fixées unilatéralement par l'entreprise dans son principal centre lo-

gistique. En Italie, où les contrats à durée déterminée sont la norme, il y a des milliers de travailleurs temporaires dans les centres logistiques. Dans le reste du monde, Amazon écrit l'histoire, oui, mais seulement parce qu'elle ne partage peu avec les salarié-es ses milliards de dollars de bénéfices.

Le 18 juillet, au centre logistique de San Fernando de Henares, près de Madrid, la grève a duré trois jours avec des taux de participation allant jusqu'à 80 % des effectifs, 50% chez les intérimaires, pour réclamer une convention collective spécifique. La police a chargé et matraqué un piquet de grève.

■ Amazon, rêve et cauchemar

Ce que vend Jeff Bezos, patron de la firme Amazon serait un monde idéal où tous les désirs de consommation seraient accessibles sans délai, d'un claquement de doigts, d'un clic d'ordi. Une com idyllique qui cache des conditions de travail d'un autre âge.

Pour maintenir les cadences, les employé-es d'Amazon doivent constamment revoir leur rendement à la hausse à travers des objectifs intenable. Résultat, la plupart des

salarié-es, le plus souvent précaires, craquent au bout de quatre à cinq ans d'ancienneté, psychologiquement et physiquement abîmés.

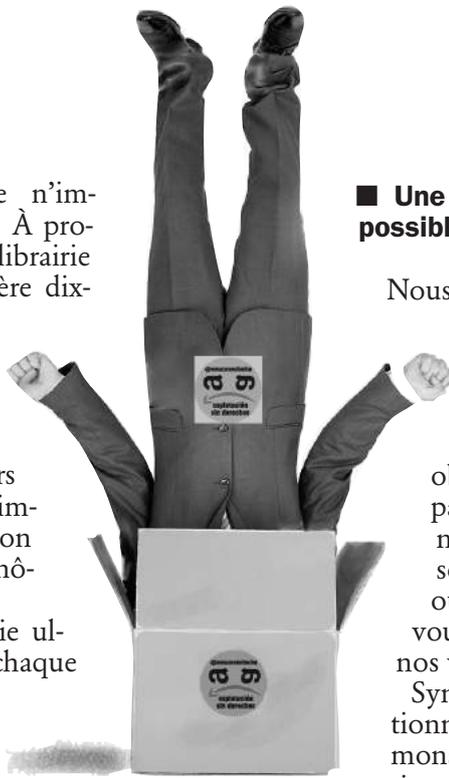
Pour que ce rendement se mette en place, la direction crée de la concurrence au sein des équipes et n'hésite pas à inciter ses salarié-es à la délation de leurs collègues. Un flicage se fait dans les dépôts par wifi, permettant aux chefs d'équipe de localiser exactement chaque employé-e dans l'entrepôt. Les salarié-es devenus « corporate » gravitent alors automatiquement autour de l'entreprise, des animations recentrant la vie autour de la boîte, en son sein.

Alors que le président Macron traite les zadistes de squatteurs qui ne paient pas d'impôt, il permet dans le même temps que des entreprises comme Amazon pratiquent « l'optimisation » et l'évasion fiscale sans le moindre souci. Les entrepôts s'implantent là où les aides municipales, départementales, régionales voire nationales sont les plus importantes.

Tandis qu'avant nous avions des professionnel·les à notre écoute qui pouvaient nous conseiller dans nos choix d'achat, Amazon vend tout et n'importe quoi, faisant de la culture une catégorie de consommation du

même ordre que n'importe quelle autre. À proportions égales, la librairie indépendante génère dix-huit fois plus d'emplois que la vente en ligne, ce qui rend ridicules tous les discours promouvant l'implantation d'Amazon pour réduire le chômage.

Cette philosophie ultralibérale pousse chaque citoyen vers une consommation compulsive, un acte pulsionnel qui annule toute contrainte de temps et d'espace. Une consommation de masse avec une culture pauvre et étriquée autour de quelques artistes et intellectuels. Livres, disques se consommant comme un aspirateur ou de la bouffe, Amazon compte développer la distribution des produits frais dans la même logique.



■ Une autre culture est possible

Nous voulons produire une culture riche, offerte à tout-es, pas uniquement une réponse à un désir obsessionnel guidé par les pubs qu'on nous inflige. Que ce soit pour la culture ou autre chose, nous voulons être maîtres de nos vies.

Syndicalistes révolutionnaires, nous assumons notre double pratique face à Amazon et à son « modèle » : défendre les intérêts immédiats des salarié-es de l'entreprise mais également avoir un regard critique et alternatif sur le type de société et de culture que nous souhaitons mettre en place.

Amazon emploie plus de 65 000 personnes en Europe, et de nouveaux sites sont en construction un peu partout sur le continent. Depuis

cinq ans, les débrayages et les appels à la grève se multiplient pour obtenir l'application des conventions collectives, des revalorisations salariales et la préservation de la santé au travail. En Allemagne, depuis le début des grèves en 2013, il y a des augmentations chaque année.

Un rapport de force à amplifier grâce à des actions coordonnées ! La période des fêtes ou les opérations de « super-promotions », qui suscitent des commandes (et des bénéfices) record pour la multinationale, sont de parfaites occasions pour les salarié-es d'Amazon pour faire entendre leurs revendications. En novembre 2017, lors du « Black Friday », une grève commune a été organisée en Allemagne et en Italie.

Début juillet, le SIPMCS a tracté devant un entrepôt du 18^e arrondissement à Paris et discuté avec des salarié-es.

Parce que ni la culture ni les travailleurs et travailleuses de la culture ne doivent être des marchandises, soutenons l'organisation des salarié-es d'Amazon. ●

SIPM-CS



Jean-Baptiste Malet
En Amazonie
 Infiltré dans « le meilleur des mondes »
 Édition augmentée



PRIX LYCÉEN DU LIVRE D'ÉCONOMIE
 ET DE SCIENCES SOCIALES
Pluriel

**En Amazonie. Infiltré dans
 “le meilleur des mondes”**,
 Jean Baptiste Malet,
 éditions pluriel,
 2017.

Le journaliste Jean Baptiste Malet (Médiapart, Bakshich info...) a mené une enquête en immersion dans la multinationale de vente en ligne Amazon. Il y décrit un paternalisme managérial

“Travaille dur, amuse-toi, fais l’histoire*” ...

***Slogan d’Amazon en anglais : “Work hard, have fun, Make history”**

d’un autre temps et une pression quotidienne des cadres sur les employés.

Ce livre part du constat que l’entreprise verrouille sa communication en interdisant aux employés de parler de leur travail et en contrôlant au plus près son image.

Le journaliste décide alors de passer les entretiens d’embauche et débute comme “picteurs”.

Les employés lui affirment qu’ils sont filmés dans les entrepôts et il découvre la technique de management des 5 “s” inventé par le patron japonais Toyota. En français cela donne ORDRE pour Ordonner,

Ranger, Dépoussiérer et découvrir des anomalies, Rendre évident et Être rigoureux; tout un programme.

Il évoque aussi l’aspect “fun” que revendique la boîte, avec des quizz, la fameuse dictature de la bonne humeur et de l’auto-motivation, pathétiques rideaux de fumée sur l’exploitation en cours.

Ce livre donne à voir le quotidien des employés intérimaires de cette titanesque firme et donne d’autant plus de détermination à coordonner internationalement et syndicalement des actions qui perturbent et fassent plier cette entreprise. ●

GT Europe

Allemagne

Riseup visé par la police allemande

À 6h du mat’, le 20 juin 2018, des raids coordonnés de la police ont visé un hackerspace, un centre social, le cabinet d’un avocat et des maisons personnelles, pour saisir des ordinateurs ainsi que des archives imprimées. Trois camarades, Moritz Bartl, Juris Vetra et Jens Kubiziel, ont également été placés en détention.

Tous ces locaux ont en commun de participer aux projets de communication informatique sécurisée Riseup et Tor dont une partie du service est assuré en Allemagne dans les locaux de l’association Zwiebelfreunde (« Les amis de l’oignon »), cible des raids.

Le motif invoqué était la recherche de personnes préparant une mobilisation contre l’AFD (parti néo-nazi), avec appel à la violence et le seul indice des bleus était une adresse électronique riseup.net.

Les informations étant majoritairement chiffrées, les flics ont quand même certainement pu obtenir la liste des donateurs à Riseup, Tor et Tails (système d’exploitation amnésique utilisé par les militants et journalistes travaillant sur des sujets sensibles) via l’archivage légalement obligatoire des mouvements de fonds depuis janvier 2018.

La perquisition et les saisies ont été reconnues illégale le 23 août par la Cour de Munich. Quelles données ont quand même pu être co-

piées par la police ? C’est ce qu’essaient de savoir les informaticiens de Zwiebelfreunde. Les serveurs de la FAU étaient hébergés dans les mêmes locaux que ceux perquisitionnés. S’ils sont chiffrés et n’ont a priori pas été fouillés, rien ne garantit qu’un mouchard n’ait pu être physiquement ajouté. ●

GT Europe

Le communiqué officiel :
<https://blog.torservers.net/20180704/coordinated-raids-of-zwiebelfreunde-at-various-locations-in-germany.html>



Mujeres Libres, l'autonomie féministe (2)

En 37, dans la CNT espagnole, la volonté d'autonomie de Mujeres Libres ne passe pas...

Le 20 août 1937, à Valence, le premier et unique congrès de la Fédération nationale de Mujeres Libres se revendique comme le 4e pilier du mouvement libertaire espagnol (1).

En 1937, Mercedes Comaposada, et Lucía Sanchez Saornil rencontrent «Marianet» (Mariano Vazquez, secrétaire national de la CNT, dirigeant implicite du mouvement libertaire) pour discuter de la reconnaissance de Mujeres Libres comme organisation autonome au sein du mouvement.

■ « À la condition que... »

« Nous avons expliqué encore et encore ce que nous faisons: que nous ne tentions pas de détourner les femmes de la CNT mais, en fait, tentions de créer une situation dans laquelle elle pourrait aborder les questions spécifiques de femmes afin de devenir des militantes efficaces dans le mouvement libertaire. À la fin il a dit, « O.K. Vous pouvez avoir tout ce que vous voulez – même des millions de pesetas pour l'organisation, l'éducation, etc., à la condition que vous travailliez aussi sur les questions qui ont de l'intérêt pour nous, et pas seulement sur celles des femmes. » À ces mots, Lucía sauta en

l'air et dit « Non. Cela nous ramènerait exactement à notre point de départ! » Et j'étais d'accord avec elle – et je le suis encore. L'autonomie était essentielle. Si ils ne nous la permettaient pas alors nous aurions perdu l'objectif principal de l'organisation » témoigne Mercedes Comaposada (recueilli par Martha A. Ackelsberg).

En octobre 1938, grosse déception: le mouvement libertaire et la CNT refusent de considérer la Fédération nationale de Mujeres Libres comme une de ses composantes spécifiques.

■ Masculin pluriel

« L'épisode final, et le plus dramatique, du combat pour la reconnaissance de Mujeres Libres a lieu au cours du plénum d'octobre 1938 de la CNT, où l'organisation a été admise avec beaucoup de réserves, note Miguel Chueca (2). Mis enfin au pied du mur, les délégués présents se voient dans l'obligation de s'exprimer sur la demande de l'organisation féminine. S'ils indiquent d'entrée qu'ils sont tout prêts à lui apporter un appui moral et matériel, ils ne s'en déclarent pas moins opposés à lui concéder, aux côtés de la

CNT, la FAI et la FIJL, le statut de quatrième branche du mouvement libertaire : 1. l'anarcho-syndicalisme n'admettant pas de différence sexuelle, une organisation exclusivement féminine ne peut pas se réclamer de l'anarchisme ; 2. l'existence de Mujeres Libres est source de confusion parce que le mouvement réalise des tâches qui incombent aux syndicats. En conséquence, Mujeres Libres ne doit plus fonctionner comme une organisation autonome mais se contenter d'œuvrer au sein des syndicats et des ateneos (centres culturels).

Cette position pourrait passer sans doute pour l'expression de la culture profondément masculine qui inspirait les militants de la CNT. Mais elle est aussi, à notre sens, l'effet de la très forte culture d'organisation qui les anime. Il faut garder à l'esprit ce qui fait l'originalité radicale de Mujeres Libres par rapport aux autres organisations de femmes, l'AMA ou le Secrétariat féminin du POUM : alors que celles-ci furent les succursales féminines d'organisations majoritairement masculines, Mujeres Libres dut son existence à la seule volonté de certaines femmes de la CNT, qui imposèrent sa création sans consul-

ter les instances de l'organisation mère. Si, ce faisant, le mouvement fut conséquent avec l'idéologie anarchiste dont il se réclamait, il est évident qu'il paya largement sa farouche volonté d'autonomie, un «séparatisme» incompréhensible pour de très nombreux militants. »

Mujeres Libres s'est auto-dissoute dans les derniers mois de la République espagnole, alors que la déroute de l'armée républicaine ne fait plus de doute, lors de la chute de la Catalogne, bastion de l'associa-



tion. Nombre d'entre elles ont été arrêtées, torturées, emprisonnées et beaucoup ont fini leur vie en exil.

« *Les fondatrices de Mujeres Libres en Catalogne, sur la fin de leur vie, font confiance aux nouvelles générations pour poursuivre leur lutte jusqu'à la pleine li-*

beration de la femme, il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir » dira Concha Liano (3) en 2012. ●

*Map,
Cnt-Femmes Libres
Saint-Etienne*

1) Après la CNT, la FAI et la FIJL (Federación Ibérica de Juventudes Libertarias, les jeunes libertaires).

2) in Agone N°43, « Comment le genre trouble la classe ». Miguel Chueca, linguiste à la fac de Nanterre, auteur de nombreux articles dans Cairn.

3) Concha Liano (1916-2014) crée très jeune la Agrupación Cultural Femenina à Barcelone, puis rejoint Mujeres Libres dès sa création et écrit de nombreux articles dans sa revue.

Zehra Doğan, artiste, féministe, kurde...

À Morlaix, hommage à une Kurde emprisonnée.



Journaliste kurde, artiste, fondatrice de l'agence féministe non mixte Jinha fermée par L'Etat turc en octobre 2016, Zehra Doğan fait partie de 150 journalistes emprisonnés par le régime d'Erdogan,

accusé-es d'appartenance à une organisation illégale que le pouvoir considère comme terroriste. Elle a été condamnée à deux ans et dix mois de prison tant pour son travail de journaliste que pour une œuvre

artistique, notamment pour avoir peint des drapeaux turcs sur des bâtiments détruits par l'Etat turc. Sa seule faute aura été de souligner cette responsabilité en peignant ces drapeaux. Aujourd'hui incarcérée, privée des moyens matériels d'exercer son art, elle conserve sa parole, qu'elle ne cesse de renforcer.

Cette exposition, les rencontres et les projections de films qui l'accompagnent s'affirme comme un acte de visibilité et de solidarité active et large, et peut être accueillie (Contacter l'association « Les amis du Kedistan », qui édite un web magazine très riche en infos sur la lutte des Kurdes).

Festival Les Autres Mondes. Pôle culturel Le Roudour et cinéma La Salamandre, jusqu'au 21 octobre. Pays de Morlaix, Finistère. ●

Nico CNT Nantes

Plus d'infos : www.kedistan.net/category/eclairages/dossier-special-zehra-dogan/

On ne veut rien et on l'aura !

La poubelle radioactive de Bure : neuf fois plus dangereuse que Tchernobyl.



Arrivant à Bure dans le sud de la Meuse en voie de désertification, on ne peut rater l'architecture moderne et incongrue qui abrite en rase campagne labo de recherche et centre pour visiteurs, cernés par la police. Le QG de l'Andra, Agence nationale des déchets radioactifs, pompes funèbres du CEA, veille à l'installation du pharaonique centre industriel de stockage géologique, Cigeo, chargé d'enfouir plutonium-235, uranium-238, etc. Sur le site de 260 ha, les forages ont déjà testé la stabilité des glaises, transfor-

mant le paysage en champ de bataille.

L'Andra a carte blanche de l'administration et un budget de guerre... En 2013, malgré un boycott de plus de 50 assos hostiles à l'enfouissement – alors sans autorisation – l'Andra lance les travaux dans un bois. Premières destructions et bruit des pelleteuses entraînent une résistance qui s'enracine. Première victoire : les premiers travaux sont jugés illégaux. Une manif de paysans et de sympathisants détruit les clôtures érigées par les généraux de ce grand cime-

tière. Depuis l'échec des bulldozers et de la propagande pro-nucléaire, l'argent coule à flot corrompant les villageois. L'Andra propose deux fois la valeur foncière des sols pour les accaparer. Cette collusion des édiles et des marchands de biens est associée à une répression; à la mi-juin, on arrête et on perquisitionne les maisons à la recherche de militants. Certains voient dans ces exactions une basse vengeance de l'État vexé par sa défaite à ND des Landes.

Le 16 juin 2018, une foule pacifique venue à Bure de toute l'Europe



a fêté dans la joie et la fraternité le rêve d'un monde sans nucléaire. Blindés et hélicos des gendarmes ont migré vers la Meuse... La presse locale relaie la propagande policière qui annonce des « militants d'ultra-gauche, ultra-mobiles, rompus à la guérilla urbaine ». Le préfet ultra-nucléaire pond même un arrêté interdisant pistolets à eau et briquets...

Le 8 septembre, nous étions trois militants du syndicat des travailleurs précaires de la Drôme à Mandres, Bure et deux autres hameaux en état de siège. Dans un quadrilatère de terres à vaches, surveillé par les hélicos et sillonné au sol par les VAB, nos véhicules ont été arrêtés et fouillés par trois fois. Au lieu-dit L'Afranchi, près d'une ferme servant de centre nerveux à la résistance, nous rencontrons Flemme, une militante anti-Cigeo qui a écrit sur la bataille du 16 juin entre poulets et Black Block. « *Quand les non-violents comprendront-ils que chaque action à son sens?* » demande-t-elle. Un paysan nous raconte comment l'Andra, la Safer et les édiles font pression, avec leur fric et leurs baveux stipendiés, sur les petits pour qu'ils cèdent leurs lopins...

Dans le coin de la grange, un vieux poster jauni : Nicolas Hulot y brandit un calicot : « *Au Cigeo, je dis non !* ». Au mur de la cuisine en réponse, un mot d'ordre narquois ; « *On ne veut rien et on l'aura !* »

Le mouvement contestataire de-

mande aujourd'hui la multiplication des comités de soutien. Les anti-Cigeo ont besoin de gestes de solidarité à l'instar de Loïc*, anar allemand incarcéré à Nancy, menacé d'extradition vers l'Allemagne... ●

Jean-Michel, STP 26

* On peut lui écrire : Loïc Schneider/ 15041, Centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville, 300 rue de l'Abbé-Haltebourg 54320 Maxéville.



Contre Cigeo, partout

Appel à actions et à création de comités locaux.

Selon vmc.com, website automédia interrompu fin août par solidarité et pour raison de sécurité : « L'enfouissement est présenté comme LA solution aux problèmes des déchets, alors qu'il ne vise qu'au renouvellement du parc nucléaire français, ainsi qu'à l'exportation de ce modèle sur le marché mondial de la pseudo gestion des déchets nucléaires (...). L'enfouissement, par son irréversibilité, confisque toute possibilité à la communauté humaine de demain de se saisir de ce problème. Nous ne voulons pas proposer d'alternative à l'enfouissement tant que la production des déchets n'est pas stoppée définitivement ! Proposer une alternative reviendrait à travailler bénévolement pour les nucléocrates. Il n'en est évidemment pas question. Nous savons qu'il n'existe actuellement aucune solution pour gérer les déchets nucléaires. Qui peut prétendre gérer des déchets dont les radiations sont mortelles pour une durée égale à dix fois l'Histoire de l'humanité? (...) Que partout des groupes s'emparent de cette lutte et organisent le plus d'actions possibles. L'idée est d'agir de manière décentralisée, dans des espaces inattendus, avec votre propre calendrier, là où les règles de jeu n'existent pas. »

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

Zad partout de suite

Éloge des mauvaises herbes,
collectif,
ed. Les liens qui libèrent,
206 pages, 15 €.

Aux arbres, dernière sommation,
Léon Layon,
ed. Oiseaux de passage,
96 pages, 5 €.

Résilience T1 & T2,
Augustin Lebon,
ed. Casterman,
55 et 58 pages. 15,50 €.

Métaphore, utopie in vivo et lieu de lutte, objet de projections et d'espoirs, la zad inspire plusieurs auteurs en même temps.

Conçu comme un bouquin d'intervention au lendemain immédiat de l'offensive des gendarmes au printemps dernier, «*Éloge des mauvaises herbes*» compile des textes d'une dizaine de pages ou moins, récits, essais éclair, points de vue, traitant des dangers de la normalisation, même stratégique, sous le joug étatique (David Graeber), affirmant un modèle face à un monde



qui s'écroule politiquement, économiquement, écologiquement (Virginie Despentes, Pablo Servigne...), un coup de chapeau au geste de «*désobéir à la stupidité républicaine*» (Patrick Bouchain), jusqu'aux critiques de la composition sociale bien blanche du zadisme par l'afro féministe Amandine Gay. Au-delà des regards sociologiques et politiques, Alain Damasio déroule le plus long texte (23 pages), une fable d'un maquis post apocalyptique, îlot de résistance cerné par un monde hostile et militaire.

Curieusement, c'est un peu l'idée qu'a eu en même temps Léon Layon en animant des maquisarbres,

êtres rebelles transmués en guérilleros.as végétaux.ales (avec évocation, au passage, des Mujeres Libres cénétistes...) enraciné dans lieux dits de la zad bocagère.

«*Résilience*» n'a rien d'une élucubration psy post traumatique à la Cyrulnik. Cette double bande dessinée d'anticipation puise aux mêmes sources d'une figure récurrente du genre : une fraction de rebelles, ici écolos, résistent à un totalitarisme militarisé servant, protégeant, une agriculture mortifère menée par une firme implacable. La facture graphique est assez classique, comme le scénario. Zad partout, zad par touches. ●

Nicolas, Interco Nantes



Résilience, un BD de science fiction écolo.

Le foot, terrain de luttes

Le foot est paradoxal. Populaire par son public, il est investi par le patronat et la finance. Mais il n'est pas toujours une excroissance du contrôle social puis du capitalisme mondialisé. Des équipes pro ont joué l'autogestion, comme les fameux Corinthians brésiliens, refusant la hiérarchie, la discipline verticale. Les premières

équipes de joueuses revendiquent leur féminisme dès 1894 pour «*prouver au monde que les femmes ne sont pas des créatures «ornementales» et «inutiles» que les hommes imaginent*». Un acte d'émancipation qui s'articule au mouvement des suffragettes pour le droit d'existence politique des femmes. L'actionnariat populaire a sauvé des clubs de la faillite





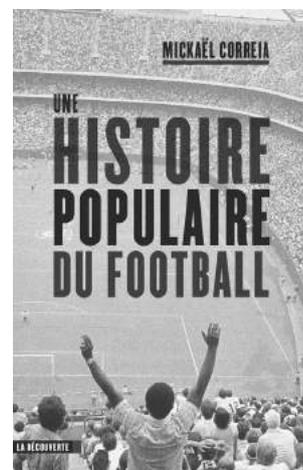
et contre les dérives marchandes, spéculatives, tarifaires de dirigeant.es. Au Sénégal, en France, au Brésil, le foot de rue sait porter des valeurs collectives retrouvant un plaisir à jouer comme à regarder. Bien loin du commerce des joueurs, de l'individualisme bling bling, de l'inflation des prix des places et de l'avènement des produits dérivés. Les joueurs qui se syndiquent n'ont pas que des vues corporatistes. Les gradins du stade peuvent devenir le lieu d'expression d'une identité ouvrière mais aussi du refus d'une société autoritaire. Des supporters antifa, on en retrouve dès 1938. Parfois, le stade ne permet qu'un temps court de résistance à la normalisation, une parenthèse à l'exploitation à l'usine, ou même un espace d'autonomie éphémère face à la dictature. Mais c'est déjà énorme. C'est vrai, le foot est de tous temps cadré par la bourgeoisie, investi par le patronat, instrumentalisé par le fascisme... Pour Mussolini, le calcio devait servir à divertir et galvaniser les foules. Les mots pour dire le football ont emprunté à l'héroïsme chevaleresque masquant



des rapports de classe, adopté le registre guerrier après la métaphore de la machine lors du développement du capitalisme industriel et le culte du corps productif. L'apprentissage du fair play a aussi pu être pensé comme un moyen de canaliser la rage ou la révolte ouvrière, parfois de nier la lutte de classes en rapprochant ouvriers et cadres pour vacciner contre le poison syndical, comme dans des chantiers navals anglais en 1895. Les terrains les plus éclairés sont envahis par le racisme, le virilisme, l'homophobie. Oui bien sûr. Mais parfois, le football incarne la subversion, l'affirmation d'une culture ouvrière, la transgression, le féminisme, l'antifascisme. Voire un sens de l'organisation rodée contre la police, fort utile lors des insurrections en Turquie, les ultras de Besiktas transmettant leur expérience de la lutte urbaine aux occupant.es de la place Taksim en 2013. En juillet 36, Barcelone se soulève face au coup d'État des généraux nationalistes. « Le stade du club Esportiu Jupiter de Barcelone, situé dans

le quartier de Poblenou alors aux mains de la CNT devient le point de ralliement des forces anarchistes. les militant.es libertaires qui profitaient déjà des déplacements de l'équipe pour transporter des pistolets cachés à l'intérieur des ballons, transformant la tribune du stade en arsenal clandestin. »
C'est toutes ces zones d'insoumission collective qu'arpente avec gourmandise ce bouquin qui fait le tour du monde et offre une somme passionnante, très documentée qui peut faire apprécier le foot autrement. ●

Nicolas, Intercor Nantes



Une histoire populaire du football, Mickael Correia, ed. La Découverte, 408 pages, 21 € .



L'assemblée, outil de base des mobilisations.

Un mois de 127 jours

127 jours en mars, petit abécédaire combatif contre la loi travail et son monde de Nathalie Astolfi et Alain Dervin.

Auteur-es du mouvement social, très impliqué.es, Nath et Alain sont les auteur-es du livre sur ce mouvement et ses formes de luttes originales. En 2016, nous pouvions les rencontrer dans les AG de profs dans le 20e à Paris, à Montreuil, en grève et dans la rue avec les lycéen-ne.s, éléments moteurs dans le tournant radical qu'a pris ce mouvement, dans les ateliers et assemblées de Nuit Debout.

Au moment où l'État a décidé de réprimer violemment et juridiquement, Nath et Alain ont impulsé avec d'autres camarades un collectif contre la répression et les violences policières (toujours actif). Car si l'action doit être collective, la défense juridique et la solidarité avec inculpé-es et les blessé-es aussi.

Les auteur-e-s avaient envie de témoigner car l'écrit par les acteurs

eux-mêmes est une arme contre la réécriture des événements par les puissants.

Ce livre rappelle le contexte qui

a fait émerger ce mouvement. Si la lutte contre la loi Macron de 2015, qui développe le travail le dimanche et le soir, libéralise les transports avec



La repression, réponse constante du pouvoir.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.....

PROFESSION. MAIL.....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT GRATUIT



Hantise de tout pouvoir, la mobilisation des lycéen·nes a été fortement réprimée.

les «cars Macron», donnait l'impression d'un mouvement social à bout de souffle, des pratiques alternatives de luttes se développaient dans les ZAD, pour les migrant.e.s ou contre la COP 21. La « chemise arrachée » en 2015 du DRH d'Air France montrait que la colère des travailleur·ses était toujours là.

Le contexte, c'était aussi l'État d'urgence qui, c'est confirmé aujourd'hui, servait autant à une gesti-

L pour Lacrymo, **N** pour Nuit debout, **Q** pour 49.3. Et **S** pour Syndicalisme : l'article se conclut ainsi : « *Partout où salarié·es, précaires, chômeurs·euses, migrant·es, sans-papiers..., s'organisent et luttent collectivement pour améliorer leurs conditions de travail, le syndicalisme se réinvente et survit à sa mort mille fois annoncée.* »

La loi est passée. Mais le mouvement social a-t-il tout perdu dans ce combat? Le nombre de mani-



Les murs ont repris la parole avec une certaine jubilation.

culat élatique qu'à restreindre les libertés et à museler le mouvement social.

Ce livre est un abécédaire. À chaque lettre, une analyse à partir d'un mot. **A** pour Anticapitaliste, slogan largement repris dans les cortèges. **B** pour Bassin de l'Arse-nal où le parcours autorisé ce 23 juin tourne lamentablement autour du bassin. **C** pour Cortège de tête qui a remis en cause « l'ordre traditionnel » des manifs et où se retrouvaient des syndiqué·es de toutes étiquettes et des non syndiqué·es...

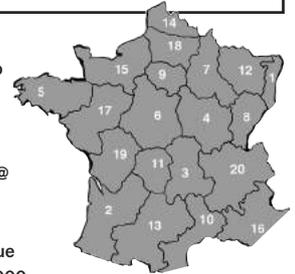
festant·es, la radicalisation qui s'est développée, le dynamisme de nouvelles et nouveaux militant·es, la créativité collective et l'action directe, les solidarités mises en place avec la medic team ou la legal team, nous laisse de l'espoir.

Pour nombre de militant·es de la CNT, ce mouvement reste, malgré la répression subie, un bon souvenir de mise en pratique de type d'actions (grève, AG, blocages, actions...) que nous revendiquons. ●

David STE 75

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000

Bordeaux

06 95 52 69 71

ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux PTT

Aquitaine, BP 80099, 33704

Mérignac

Culture Aquitaine 36,

rue Sanche-de-pomiers,

33000 Bordeaux

3 Auvergne

Union locale CNT

Salle Poly, place Poly,

63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Franche Comté

Syndicat intercorporatif de

Saône-et-Loire

et de la Nièvre

19 rue du pavé

71290 Cuisery,

CNT 21

61 rue Jeannin

21011 Dijon

[http://www.cnt-f.org/_cnt-](http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html)

interco-21_.html

06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la

Loire

Union régionale CNT

BP 30423, 35004 Rennes

CEDEX

06 34 98 30 72

bretagne@cnt-f.org

6 Centre

259, rue de Bourgogne,

45000 Orléans

interco.45@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne

BP 90009,

51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats

CNT Doubs

c/o CESL, BP 121, 25014

Besançon CEDEX cnt-

doubs@cnt-f.org

Syndicat intercorporatif CNT

Jura BP 98,

39140 Bletterans cedex

9 Île-de-France

Union régionale CNT

33, rue des Vignoles, 75020

Paris

01 43 72 95 34

br.rp@cnt-f.org

**10 Languedoc
Roussillon**

Union régionale CNT

6 rue d'Arnal 30000

Nîmes

ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin

6, rue de Gorre,

87000 Limoges,

cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT

ur.lorraine@cnt-f.org

UD CNT Moselle

5, place des Charrons,

57000 Metz

ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT

18, av. de la Gloire,

31 500 Toulouse

Tél 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,

rue d'Arras, 59000 Lille

03 20 56 96 10

ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados

BP 02,

14460 Colombelles

Syndicats CNT Seine-

Maritime BP 411,

76057 Le Havre CEDEX

Syndicat CNT Eure

interco27@cnt-f.org

16 PACA

CNT-STCS 13 c/o

1000 bâbords 61,

rue Consolat 13001

Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT

20, rue Blaise-Pascal,

86000 Poitiers

05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT

44, rue Burdeau

69001 Lyon



liberté pour Zehra Doğan

Artiste, féministe, kurde prisonnière de l'État turc.



Fresque de Banksy à Manhattan